

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 25 juin 2020 à 13 h
5650, rue D'Iberville, 2e étage**

PRÉSENCES :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement
Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pausé, Conseiller du district de Marie-Victorin

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens_des
services administratifs et du greffe
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage_de la
signalisation et du marquage de la chaussée

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h

CA20 26 0138

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 juin 2020 à 13 h

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 juin 2020 à 13 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

10.01

10 - Point d'information des conseillers

CA20 26 0139

Édicter des ordonnances pour les événements de cuisine de rue pour la période du vendredi 26 juin au samedi 31 octobre 2020 et approuver le calendrier et les sites identifiés pour ces événements

Il est proposé par François William Croteau

appuyé par Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'approuver le calendrier et les sites identifiés pour tenir des événements de cuisine de rue entre le 26 juin et le 31 octobre 2020 inclusivement et dans ce cadre, permettre la vente de nourriture et de boissons non-alcoolisées sur le domaine public.

Et, d'édicter, à cette fin, l'ordonnance suivante, jointe à la présente résolution :

- ordonnance 2020-26-029, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, article 8)

De décréter, à l'occasion de ces événements spéciaux, pour les périodes et aux endroits déterminés, la non-application de la signalisation d'interdiction du stationnement et ce, exclusivement pour les camions de rue participant à l'événement.

Et, d'édicter, à cette fin, l'ordonnance suivante, jointe à la présente résolution :

- ordonnance 2020-26-030, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3)

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1207624007

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 13 h 01.

François William Croteau
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2020.